



## Tapage nocturne-convocation

Par **lydie29600**, le **30/08/2013** à **15:33**

bonjour

il y a un mois, la police a débarqué chez moi pour tapage nocturne, en me demandant de baisser la musique chose que je me suis pressé de faire, ils m'ont dit que ils m'envoient une amende, que j'ai pas reçue juste à présent

par contre ce matin je reçois une convocation dimanche 8 septembre à 21 heures.

est-il légal de me convoquer à cette heure?

et qu'est-ce que je risque ?

car je croyais que je devais aller juste avoir une amende forfaitaire, est-ce que la convocation veut dire que je serais plutôt à tribunal?

Par **ludo1304**, le **31/10/2013** à **06:45**

bonjour

je voulais savoir si quelqu'un pouvait me renseigner.

voilà je suis convoqué devant le délégué du procureur car j'ai causé plus de 10 tapages nocturnes évidemment je n'en suis pas très fier et je voulais savoir ce que je risque comme sanction? peuvent-ils me saisir mon son ou pas car ça m'inquiète. merci d'avance